

Elections professionnelles : les résultats.

Les élections qui viennent de s'achever se sont traduites pour l'UCP par un léger recul par rapport à 2004, aussi bien en nombre de voix qu'en pourcentage.

En effet, sur 21.595 votants, soit un taux de participation de 48,72%, l'UCP obtient 1.815 voix, représentant 8,60% des suffrages exprimés, ce qui la place au cinquième rang des organisations représentatives à la Ville. En 2004/2005, pour une participation de 20.799 votants, l'UCP avait obtenu 1.885 voix, 9,06% des suffrages et maintenait sa quatrième place.

Ces résultats permettent à l'UCP d'obtenir des sièges dans 19 CAP sur 51 et de rester présente dans toutes les CAP où elle siégeait déjà.

En ce qui concerne la représentativité en CTP/CHS de directions, les calculs sont en cours, mais là aussi, l'UCP devrait se maintenir dans toutes les directions où elle représentait les agents, et même, sous réserve de vérification, siéger dans une direction dont elle était absente jusque là.

De même dans les instances centrales, CSAP, CTP et CHS central, l'UCP devrait conserver ses acquis. Nous y reviendrons dès que les chiffres seront confirmés.

Dans l'immédiat, nous vous donnons ci-après le détail des sièges par CAP.

En tout état de cause, ces résultats n'entameront pas la détermination de vos représentants UCP à poursuivre leurs actions pour défendre vos intérêts, en privilégiant le dialogue constructif tout en affirmant leurs positions avec fermeté. Nous renouvelons nos remerciements à toutes celles et ceux qui nous ont accordés leur confiance, et nous aurons à cœur de répondre à leurs attentes.

L'UCP dans les CAP.

Les dernières élections professionnelles donnent, pour les CAP dans lesquelles l'UCP est présente, les résultats suivants, en nombre de sièges :

CAP	Corps	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	FO	SUPAP	UCP	UNSA
1	Administrateurs	2						2	
2	Attachés d'adm. paris.							1	3
3	Ingénieurs ST							6	
4	Ing. Hydrologues Hygiénistes				1			4	
5	Ingénieurs des travaux							4	
6	Architectes voyers							5	
7	Ingénieurs économistes							2	
9	Conservateurs bibliothèques	4						2	
11	Secrétaires administratifs	1			2			2	2
16	Adjoints administratifs	1		1	3	1		1	3
18	Adjoints adm. bibliothèques	2					3	1	
20	ESPCI – Du Breuil – CAPS – Profs de conservatoire				1	2		3	2
22	Puér. cadres de santé	1	2		1			2	2
24	Biologistes - médecins	4						2	
31	Contrôleurs de sécurité							1	1
36	Inspecteurs de sécurité					2		1	3
37	Agents logistique générale			1	3	1		1	1
41	Techniciens supérieurs				1			4	1
43	Dessinateurs				1			3	1

Primes des attachés de l'Etat.

Le Journal Officiel du 31 décembre 2008 a publié le décret 2008-1533 du 22 décembre 2008, qui instaure pour les attachés de l'Etat un nouveau système de primes et indemnités, la Prime de Fonction et de Résultats (PFR). Cette prime, dont nous vous avons déjà parlé (*UCP Flash n° 450 du 8 septembre 2008*) ne s'applique pour le moment qu'aux attachés de l'Etat et le texte n'impose pas sa transposition aux attachés d'administrations parisiennes. Nous adresserons prochainement aux collègues concerné(e)s une analyse plus détaillée de ce texte.

Concours et examens.

Candidates admises au **concours interne de puéricultrice cadres de santé** :

Marie-Laure RAFFIANI-MONGEREAU, Annick AGIUS LALANNE, Lucie SOM-ANTAGANA ETOA, Christine RIGA-MARTIN.

A toutes, UCP Flash adresse ses sincères félicitations

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45